

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 15 – Mercredi 24 avril 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

Année scolaire 2013-2014: journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports (OCS), le Centre jurassien d'enseignement et de formation et le Service de l'enseignement ar-rêtent comme il suit les journées cantonales de sport de l'année scolaire 2013-2014:

- Journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire*
- Journées sportives destinées aux étudiant-e-s et aux apprenti-e-s jurassien-ne-s*
- Manifestations nationales*

A) Manifestations cantonales: journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

Athlétisme

- Mercredi 18 septembre 2013 à Macolin.
- Avec qualification pour les 11^{es} années G + F pour la Journée suisse de sport scolaire 2014.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne franco-phonie).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 10 et 11 Harmos.
- Organisée par l'OSSM de La Neuveville.

Jeux dans l'eau

- Mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2013 à Saignelégier – Piscine du Centre de Loisirs.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne franco-phonie).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 7 et 8 Harmos.

Tournoi de tchoukball et de badminton

- Mercredi 29 janvier 2014 à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls et Sous-Bellevue.

- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9 Harmos.
- Equipe formée de 6 élèves (3 garçons/3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève).

Basketball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 2 avril 2014** à Porrentruy – Oiselier, Tilleuls et Sous-Bellevue.
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9 Harmos.
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2014 (pour la 1^{re} équipe classée de 11^{es} années G + F).

Mini-volleyball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 2 avril 2014** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc.
- Manifestation réservée aux filles 10^e année Harmos et aux garçons et aux filles 11^e année Harmos.
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2014 (pour la 1^{re} équipe classée de 11^{es} années G + F).

Football (7x7)

- Samedi 24 mai 2014** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques (pas de championnat officiel ce jour-là).
- Organisation du tournoi de football à sept par le Département « Juniors » de l'AJF et l'OCS en vue de la participation, en juin 2014, à la Finale de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle.
- Manifestation réservée aux garçons et aux filles des degrés 6 à 11 Harmos.

Jeux d'agilité et de coordination

- Mercredi 11 juin et jeudi 12 juin 2014** à Bassecourt – terrain FSG.
- Par équipe de 6 (mixité possible).
- Manifestation réservée aux filles et garçons des degrés 5 et 6 Harmos.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

B) Manifestations cantonales: journées sportives destinées aux étudiants et aux apprentis jurassiens

Journée polysportive «EMS – PRO»

- **Vendredi 17 janvier 2014** à Delémont et Moutier.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne francophone).
- Manifestation réservée aux jeunes gens et jeunes filles des écoles du secondaire 2.

GiantxTour

- **Janvier – février 2014** à La Lenk/Berne.
- Compétition de boardercross et de saut free-style à skis ou snowboard.
- Journée de qualifications réservée aux jeunes gens et aux jeunes filles du secondaire 2 du Jura et du Jura bernois.
- Finales suisses: date et lieu non encore connus.
- Organisation: Rivella giantxTour by Dakine.

C) Manifestations nationales

Journée suisse de sport scolaire

Le lieu et la date de la Journée suisse de sport scolaire 2014 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball – gymnastique aux agrès.

Coupe Crédit Suisse pour écoliers: Bâle

Les vainqueurs des catégories 6, 7, 8, 9, 10 et 11^{es} Harmos « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 24 mai 2014) représenteront le Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle en juin 2014 (date définitive non encore arrêtée).

D) Conditions générales de participation

- Les directions d'école sont invitées à respecter les directives relatives à l'organisation des manifestations et compétitions sportives cantonales organisées par l'Office des sports dans le cadre du sport scolaire facultatif du 22 mai 1995.
- Les écoles facilitent la participation des élèves aux joutes cantonales de sport scolaire.
- Un-e enseignant-e **doit accompagner et encadrer** les élèves qui participent à ces manifestations sportives, et ce, du départ de la localité au lieu de la manifestation et retour.

L'enseignant-e et les élèves utilisent **le même moyen de transport** (train ou car).

- Les écoles font en sorte que la participation à ces journées sportives crée le moins de perturbation possible dans le cours normal de l'enseignement.

Tous les élèves et les enseignant-e-s qui ne sont pas concerné-e-s par ces épreuves sont astreints à suivre ou à dispenser l'enseignement comme à l'accoutumée. Le cas échéant, un horaire spécial est mis en place.

- Les directions d'école et les enseignant-e-s sont prié-e-s de prendre connaissance et de respecter les dispositions et droits de participation relatifs à chacune des manifestations.
- En cas **d'accident**, les participants sont placés **sous la responsabilité de l'école ou de la commune**.

E) Inscriptions

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations et les formulaires d'inscription relatives à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites et/ou à tous les participants au moins trois semaines avant la manifestation.

F) Organisation

La responsabilité de l'organisation des Journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 15 avril 2013.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports.

Service de l'économie rurale

Subventions à l'exportation pour chevaux en 2013

Le canton du Jura soutiendra à nouveau l'exportation de chevaux durant l'année 2013 par l'octroi de subventions à l'exportation. Le bénéficiaire des subventions est le propriétaire du cheval. Il doit l'avoir acquis avant l'âge de 18 mois, résider dans le canton du Jura depuis 2 ans au moins (domicile fiscal) et être membre actif d'un syndicat d'élevage rattaché à la Fédération jurassienne d'élevage chevalin.

Les chevaux franches-montagnes appartenant aux catégories B ou C du stud-book (test en terrain réussi) ainsi que les demi-sang enregistrés au stud-book pourront en bénéficier, pour autant qu'ils soient âgés de 3 à 5 ans.

Les demandes de subvention doivent être envoyées, sur le formulaire ad hoc, à la Chambre jurassienne d'agriculture, rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 Courtételle, dès que le cheval est exporté mais au plus tard le 6 janvier 2014.

Le formulaire «*Demande de subvention pour l'exportation de chevaux durant l'année 2013*» ainsi que les «*Prescriptions pour l'octroi de subventions pour l'exportation de chevaux durant l'année 2013*» peuvent être téléchargés sur www.jura.ch/DEC/ECR/Production-animale.html, commandés à la Chambre jurassienne d'agriculture, téléphone 032 426 53 54, ou au Service de l'économie rurale, téléphone 032 420 74 12.

Courtemelon, avril 2013.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service des transports et de l'énergie

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2336 Les Bois.

Requérante: Société des Forces Electriques de la Goule, 2610 Saint-Imier.

Projet: S-155945 – Station transformatrice La Peu-Claude, nouvelle construction.

Coordonnées: 561757/226544.

La Société des Forces Electriques de la Goule, 2610 Saint-Imier, projette la construction d'une station transformatrice, exécution maçonnerie, à La Peu-Claude, sur le territoire de la commune des Bois.

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet avec plan de situation est mis à l'enquête publique dans la commune des Bois du 24 avril au 23 mai 2013.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Delémont, le 24 avril 2013.

Service des transports et de l'énergie.
Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que les routes mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: 36^e Critérium Jurassien

Tronçons, dates et durées

Vendredi 3 mai 2013

- Bassecourt (route des lavoirs) – Séprais – Les Rangiers – Asuel: **16 h 15 à 20 h 20**;
- Courtemaury – Saint-Ursanne – Montenol – Epauvillers – Soubey – Les Enfers: **17 h à 21 h**;
- Super ES Delémont (zone industrielle): **18 h 15 à 22 h 15**.

Samedi 4 mai 2013

- Saulcy – Saint-Brais – Les Sairains – Montfaucon: **5 h 50 à 13 h 05**;
- Goumois – Vautenaivre – Les Pommerats – Les Enfers: **6 h 35 à 13 h 45**;
- Villars – Montancy et zone douane de Réclère (sec-teur Les Grottes): **13 h 50 à 21 h 05**;
- Develier (route de Courfaivre) – Bassecourt (route des lavoirs) – Séprais – Les Rangiers – Asuel: **12 h 55 à 20 h 05**;
- Super ES Delémont (zone industrielle): **11 h 15 à 15 h 20**.

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 27 mars 2013.

Service des ponts et chaussées.
L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.



Rue de l'Avenir 33 / Delémont Rue Thurmann 12 / Porrentruy
Tél. 032 420 77 00 / Fax 032 420 77 01 Tél. 032 420 36 70 / Fax 032 420 36 71
secrepc@jura.ch secrepc@jura.ch

Vous débutez votre apprentissage en août 2013? Séances d'inscription pour les formations suivantes:

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle commerciale intégrée (MPCi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 8 mai 2013, EPC de Porrentruy,
rue Thurmann 12**

OU

**Mercredi 15 mai 2013, EPC de Delémont,
rue de l'Avenir 33**

Pour les 2 dates: 14h00: Commerce et MPCi / 15h30: GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Les apprenti-e-s choisissent le lieu d'inscription selon leurs disponibilités. L'affectation dans les classes et la fixation du lieu de cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle commerciale

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans)
- voie post CFC: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC)

s'inscrivent au plus tard jusqu'au 21 mai. L'examen d'admission à la MPCi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le 31 mai à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 31 mai 2013** (formule écrite à demander au secrétariat).

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.1

Commune: Bonfol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Manifestation – Fête de Saint-Fromond.

Tronçon: **Centre du village:** rue de la Gare jusqu'à la rue de la Vendline (ferme Terreaux).

Durée: Du jeudi 9 mai 2013, à 14 heures, au lundi 13 mai 2013, à 11 heures.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 22 avril 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Office de l'environnement

Delémont-Soyhières

Convocation des propriétaires de forêt privée

Le triage forestier du Vorbourg regroupant les Bourgeoisies de Delémont, Soyhières et Les Riedes-Dessus entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Conformément aux dispositions légales relatives à la constitution des triages forestiers, les propriétaires de forêt privée sise sur les territoires communaux de Delémont et Soyhières sont convoqués en assemblée le mardi 14 mai 2013, à 20 heures, à la Maison Wicka, à Delémont.

Ordre du jour:

1. Orientation générale sur le nouveau triage forestier du Vorbourg.
2. Nomination d'un-e représentant-e des propriétaires privés à la commission de triage et d'un-e suppléant-e.
3. Divers.

Saint-Ursanne, le 19 avril 2013.

Office de l'environnement.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Cornol

Assemblée communale ordinaire

lundi 6 mai 2013, à 20 h 15, à la salle de paroisse.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 février 2013.
2. Passer les comptes communaux de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le contrat constitutif de la réserve forestière « Monterri – Sous les Roches ».
4. Divers.

Cornol, le 16 avril 2013.

Conseil communal.

Courrendlin

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 15 avril 2013, les plans suivants:

— Conception directrice d'aménagement local de la commune de Courrendlin.

Le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Courrendlin, durant les heures d'ouverture.

Courrendlin, le 16 avril 2013.

Conseil communal.

Courrendlin

Assemblée municipale extraordinaire

lundi 6 mai 2013, à 19 h 45, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau plan d'aménagement local (PAL), soit:
 - a) le plan de zones;
 - b) le règlement communal sur les constructions;
 - c) le plan des dangers naturels.

Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal. Présentation du dossier par M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann S.A.
3. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par:
 - a) M^{me} Emine Alija;
 - b) M. et M^{me} Roman Tadeusz et Magdalena Mikiewicz.

Rapporteur: M. Gérard Métille, maire.

4. Décider de la vente de la parcelle feuillet N° 1515-DS, d'une surface de 2877 m², lieu-dit « En Solé », au FRED (Fonds de retraite des employés de la ville de Delémont) au prix de Fr. 120.– par m² et donner compétence au Conseil municipal pour signer les actes de vente.

Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal.

5. Consolidation des crédits suivants:
 - a) réfection des rues Rombos et Quère, Fr. 1 055 000.–.
 - b) secteur des écoles: connection des eaux claires de la rue Rombos au collecteur placé derrière

le bâtiment de l'école primaire, réfection des places et aménagements aux abords du bâtiment, Fr. 285 000.–.

Rapporteur: M. Joël Burkhalter, conseiller communal.

6. Informations communales.

7. Divers.

Informations:

Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au Secrétariat communal, ainsi que sur le site internet communal: www.courrendlin.ch.

Le plan de zones, le règlement communal sur les constructions, le plan des dangers naturels ont été publiés dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura N° 10 du 13 mars 2013.

Courrendlin, le 22 avril 2013.

Conseil communal

Delémont

Arrêté

fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données

L'arrêté susmentionné, adopté par le Conseil communal de Delémont le 10 décembre 2012, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au Conseil communal de Delémont jusqu'au 14 mai 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Haute-Sorne

Assemblée de la Bourgeoisie de Bassecourt

mercredi 15 mai 2013, à 20 heures, à l'Administration communale, Espace SETAG, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 15 septembre 2009.
4. Information sur le futur de la bourgeoisie.
5. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
6. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
7. Divers et imprévu.

Haute-Sorne, le 19 avril 2013.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Assemblée de la Bourgeoisie de Glovelier

mardi 28 mai 2013, à 20 heures, à la halle polyvalente, salle 1, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.

3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 27 juin 2011.
4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
5. Divers et imprévu.

Haute-Sorne, le 19 avril 2013.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Convocation N° 4 du Conseil général

mardi 7 mai 2013, à 19 h 30, à la halle polyvalente de Glovelier.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 23 avril 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2013.
6. Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (Message du Conseil communal au Conseil général N° 5 du 15 avril 2013).
7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Giuseppe Faggella et son épouse.

Immédiatement après la séance:

1^{re} assemblée communale d'information

1. Information sur les budgets 2013.

Haute-Sorne, le 15 avril 2013.

Au nom du bureau du Conseil général.

Le président: Jean-Luc Portmann.

Mervelier

Election complémentaire par les urnes d'un-e membre de la commission d'école du Cercle scolaire Haut Val Terbi les 15 et 16 juin 2013

Les électrices et électeurs de la commune de Mervelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e membre de la commission d'école du Cercle scolaire Haut Val Terbi selon le système majoritaire, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt de candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal le lundi 6 mai 2013, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession des candidats et porteront la signature manuscrite par ces derniers. Ils porteront également la signature manuscrite d'au moins cinq électeur-trice-s domicilié-e-s dans la commune.

Lieu: Salle communale de Mervelier.

Ouverture du bureau de vote: samedi 15 juin 2013, de 19 à 20 heures; dimanche 16 juin 2013, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage: 6 et 7 juillet 2013.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal jusqu'au mercredi 19 juin 2013, à 18 heures.

Mervelier, le 19 avril 2013.

Conseil communal.

Mervelier

Aménagement local

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Mervelier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 25 avril au 24 mai 2013 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le dossier de l'aménagement local comprenant:

- le plan de zones;
- le règlement communal sur les constructions;
- le plan des dangers naturels.

Le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Mervelier, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Mervelier jusqu'au 24 mai 2013 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan d'aménagement local ».

Mervelier, le 22 avril 2013

Conseil communal.

Movelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 22 mai 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter les dépassements de crédits; passer et voter les comptes 2012.
3. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 53 du règlement concernant les eaux usées (suppression de la déduction par UGB).
4. Abrogation du règlement communal sur la protection des données à caractère personnel.
5. Ratifier le cautionnement d'un prêt à l'antenne collective de Fr. 60000. – en remplacement du cautionnement actuel.
6. Divers et imprévu.

La modification du règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposée publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où elle peut être consultée.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser par écrit au Secrétariat communal durant le dépôt public.

Movelier, le 17 avril 2013.

Conseil communal.

Porrentruy

Assemblée bourgeoise extraordinaire

mardi 7 mai 2013, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour:

1. Ouverture, salutations.
2. Chemin du Mont-de-Cœuve:
 - a) dans le cadre de la réalisation des améliorations foncières simplifiées (AFS) de Cœuve, décider la réfection du tronçon du chemin du Mont-de-Cœuve appartenant à la commune bourgeoise de Porrentruy;
 - b) voter notre participation nette, soit Fr. 36357.–, en faveur de cette réalisation et donner compé-

tence au Conseil bourgeois pour régler les modalités de financement;

- c) donner compétence au Conseil bourgeois pour établir et signer les conventions nécessaires avec les parties concernées.

3. Divers.

Porrentruy, le 22 avril 2013.

Conseil de bourgeoisie.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Corban

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 14 mai 2013, à 20 h 15, à la salle de paroisse à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2012.
2. Décompte de la rénovation du toit de la cure.
3. Comptes 2012.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévu.

Corban, le 20 avril 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courfaivre

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 7 mai 2013, à 20 heures, à la salle pastorale.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes de l'exercice 2012 et dépassements de crédits.
4. Divers.

Courfaivre, le 17 avril 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courrendlin

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 21 mai 2013, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passation et approbation des comptes 2012; voter les dépassements de budget.
3. Reprise à titre universel des actifs et passifs de la Fondation de l'œuvre de l'école enfantine et des Sœurs garde-malades selon bilan au 31 décembre 2012. Cette reprise comprend les acquisitions des immeubles 117 et 1113 du ban communal de Courrendlin; donner compétence au Conseil pour traiter ce dossier et signer les actes.
4. Décider la vente des parcelles N°s 67 et 70 au lieu-dit «Sur le Vélie», ban de Courrendlin, d'une surface de 1073 m²; en décider les modalités; donner compétence au Conseil pour traiter le dossier.
5. En cas d'acceptation du point 3, prendre connaissance d'un projet de rénovation du bâtiment des Sœurs; éventuellement voter les crédits.

6. Divers et imprévu.

P. S.: Les comptes sont déposés publiquement chez M^{me} Mélanie Willemin, caissière, où ils peuvent être consultés.

Courrendlin, le 16 avril 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Damphreux-Lugnez

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 14 mai 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale à Damphreux.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2012.
5. Modification du point 3 de l'article 35 du règlement d'organisation: «Le receveur fournira un cautionnement de Fr. 5000.–», annulation de cette obligation.
6. Parole de l'Equipe pastorale.
7. Discussion concernant les futurs travaux de l'église.
8. Divers.

Damphreux, le 19 avril 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Miéecourt

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 22 mai 2013, à 19 h 30, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2012.
4. Divers.

Miéecourt, le 16 avril 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Beurnevésin

Requérant: Claude André-Fridez, chemin du Bois-Dé-fendu 45, 2935 Beurnevésin.

Projet: Aménagement d'un chemin d'accès pour le bétail, pose d'une barrière, sur la parcelle N° 56 (surface 3451 m²), sise au lieu-dit «Pré du Moulin», zone agricole, protection de la nature.

Dimensions principales: Longueur 50 m, largeur 3 m.

Genre de construction: Coffre en chaille avec revêtement groisé.

Dérogations requises: Article 3.4.4 RCC (protection de la nature); article 2.2.6 RCC (espace minimal au cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2013, au Secrétariat communal de Beurnevésin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensa-

tion des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Beurnevésin, le 18 avril 2013.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérants: Stéphanie et Manuel Cuttat, Sous les Chênes 118, 2944 Bonfol; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec 2 terrasses couvertes et place couverte en annexes contiguës, 2 garages en annexes, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3219 (surface 1888 m²), sise au lieu-dit «Sur le Rételat», zone d'habitation HA, plan spécial «Le Rételat».

Dimensions principales: Longueur 18 m 20, largeur 12 m 70, hauteur 3 m 70, hauteur totale 5 m 80; dimensions garages (2 x): longueur 6 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques Alba; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérants: Dominique et Uraivan Berthold, rue des Tilleuls 20, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. & BâtiConcept Architecture S.à.r.l., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/local de rangement et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5022 (surface 918 m²), sise au lieu-dit «Le Boitchelat», zone d'habitation HAe, plan spécial «Sur la Côte 2».

Dimensions principales: Longueur 11 m, largeur 11 m, hauteur 6 m 58, hauteur totale 6 m 58; dimensions du couvert à voitures/local de rangement: longueur 11 m 52, largeur 5 m 20, hauteur 3 m 11, hauteur totale 3 m 11.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérants: Suzanne et Marc Hänni, Les Esserts 8, 2852 Courtételle; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert en annexe contiguë, mini step, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, changement d'affectation de la partie habitation du rural, déplacement du hangar agricole, sur la parcelle N° 652 (surface 86573 m²), sise au lieu-dit «Sous Chaux», zone agricole.

Dimensions de l'habitation: Longueur 16 m 05, largeur 7 m 95, hauteur 4 m 80, hauteur totale 5 m 50; dimensions du hangar: longueur 12 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: plaques éternit de couleur rouge-brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 19 avril 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérant: David Sprunger, La Croisée 1, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'une aire d'affouragement avec couvert, SRPA, fosse à purin au nord du rural existant, rangée de logettes à l'est, sur la parcelle N° 4202 (surface 23770 m²), sise au lieu-dit «La Croisée», localité de Bassecourt, zone agricole.

Dimensions de l'aire d'affouragement: Longueur 32 m 90, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 45, hauteur totale 2 m 70; dimensions des logettes: longueur 33 m, lar-

geur 2 m 80, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 35; dimensions de la fosse: 650 m³.

Genre de construction: Murs extérieurs: murets béton, structure en bois; façades: tôles thermolaquées de teinte brune; couverture: tôles thermolaquées de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérante: Jolbat S.A., Avenir 17, 2852 Courtételle; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'un immeuble Minergie de 12 appartements avec 12 couverts voitures en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 2589 (surface 2888 m²), sise au chemin du Bruye, localité de Courfaivre, zone d'habitation HAd, plan spécial « Le Bruye ».

Dimensions principales: Longueur 36 m 25, largeur 26 m 12, hauteur 7 m, hauteur totale 11 m; dimensions du couvert à voitures: longueur 20 m 40, largeur 4 m 50, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60; dimensions du couvert à voitures: longueur 10 m 20, largeur 4 m 50, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur noire.

Dérogation requise: Article 10 des prescriptions du plan spécial « Le Bruye » (nombre de niveaux).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Haute-Sorne

Requérants: Kristina et Raphaël Buchwalder, rue des Pesses 5, 2855 Glovelier; auteur du projet: Tecsol S.A., 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 573 (surface 1348 m²), sise à la rue de La Pran, localité de Glovelier, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 12 m 63, largeur 9 m 43, hauteur 5 m 50, hauteur totale 6 m 60; dimensions du garage: longueur 6 m 30, largeur 6 m 30; dimensions de la terrasse: longueur 4 m, largeur 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé, lames de teinte grise pour garage; couverture: placage de tôle aluminium de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérante: Solareo S.A., route des Avouillons 4, 1196 Gland.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture du bâtiment N°s 1 et 1b, sur la parcelle N° 115 (surface 7054 m²), sise à la route de Sceut, localité de Glovelier, zones Centre CAa et Sport et loisirs SAb.

Surface bâtiment N° 1: 390 m²; surface bâtiment N° 1b: 1250 m².

Genre de construction: Panneaux photovoltaïques Bosch Solar Module de couleur noire pour bâtiment N° 1; panneaux photovoltaïques Trinasolar de couleur bleue pour bâtiment N° 1b.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 22 avril 2013.

Secrétariat communal.

Mervelier

Requérant: Laurent Chételat, Le Cornat 30, 2827 Mervelier.

Projet: Aménagement d'un rucher, sur la parcelle N° 129 (surface 4429 m²), sise au lieu-dit « Sir Remai », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 3 m 60, largeur 3 m, hauteur 2 m 05, hauteur totale 2 m 57.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: planches en bois naturel; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Mervelier, le 19 avril 2013.

Secrétariat communal.

Movelier

Requérante: Commune de et à 2812 Movelier; auteur du projet: CSD Ingénieurs, 2900 Porrentruy.

Projet: Assainissement de la butte de tir à 300 m, démontage de la ciblerie, aménagement d'un accès, déboisement, remise en état des sols, plantations, sur les parcelles N°s 1403, 1398 et 1397 (surfaces 17 477, 20 062 et 2822 m²), sises au lieu-dit « La Gotte », zone agricole.

Dimensions de la ciblerie: Longueur 17 m, largeur 3 m, hauteur 3 m.

Genre de construction: Travaux de terrassement et d'assainissement, traitement des déchets.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 16 avril 2013.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérants: Aurélie Huguenin et Mehdi Grandjean, Impasse du Curé Copin 4, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: BT Samuel Schneider S.A., 2345 Les Breuleux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2029 (surface

754 m²), sise au lieu-dit « La Fin des Esserts », zone d'habitation HAh, plan spécial « La Fin des Esserts/Chez la Denise ».

Dimensions principales: Longueur 15 m 16, largeur 9 m 40, hauteur 3 m 50, hauteur totale 6 m 26.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche, lames en bois de teinte grise; couverture: tuiles de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal du Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 24 avril 2013.

Secrétariat communal.

Saignelégier

Requérants: Danielle Blaser Von Allmen et Edgar Von Allmen, rue des Bains 3, 2501 Bienne.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et couvert en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1027 (surface 867 m²), sise à la rue du Printemps, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 8 m, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 6 m; dimensions du couvert: longueur 5 m, largeur 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte claire; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2013, au Secrétariat communal de Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 24 avril 2013.

Secrétariat communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES PRIMAIRES (1^{re} – 8^e HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école enfantine, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1^{er} août 2013.
4. Date limite de postulation: 20 mai 2013.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » au président mentionné ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la directrice de l'école concernée.

Cercle scolaire primaire de Haute-Ajoie

Suite à un départ à la retraite

1 poste à 80 % (22 à 24 leçons hebdomadaires)

Degré: 8^{PH}

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne. Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M. Claude Lavelle, président de la Commission d'école, route de Fahy 7, 2907 Rocourt.

Renseignements auprès de M^{me} Sandra Nobs, directrice du cercle scolaire, N° de téléphone 032 476 69 48.

Delémont, le 22 avril 2013.

Service de l'enseignement.

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du prochain départ en retraite du titulaire, le Service des ponts et chaussées met au concours le poste de

chef-fe d'équipe de voirie (région Porrentruy)

Mission: Veiller à la conservation et à la viabilisation du réseau routier cantonal, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Organiser et commander une équipe de cantonniers (2 à 6 personnes) sur la base des travaux généraux planifiés par le chef de région et sur les principes des règles de la sécurité applicable dans la branche. Instruire le personnel afin qu'il puisse effectuer toutes les tâches confiées. Assumer l'entretien du réseau des routes cantonales pour que celui-ci soit praticable 24h/24 (en hiver de 6 heures à 22 heures). Être prêt à intervenir par tous les

temps et toute l'année pour des travaux d'entretien urgents pour que le réseau routier soit utilisable suite à des dégâts dus aux conditions météorologiques et prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Avoir des contacts avec les autorités communales et les bordiers dans le secteur d'entretien afin de pouvoir régler les problèmes relatifs aux travaux effectués. Faire partie des équipes de piquet durant toute l'année.

Exigences: CFC d'un métier de la construction ou formation jugée équivalente avec au minimum 5 ans d'expérience. Avoir le sens de l'organisation, de la planification et être à même de diriger une équipe de cantonniers. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire CE.

Traitement: Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes au Service des ponts et chaussées, N° de téléphone 032 420 60 10.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe d'équipe de voirie », jusqu'au 18 mai 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Pour les besoins de l'atelier mécanique du centre d'entretien de Delémont et en raison de l'extension du réseau A16, le Service des ponts et chaussées met au concours un poste de

mécanicien-ne automobiles

Mission: Entretien, réparation, remettre en état les véhicules et les machines utilisés pour les besoins de l'entretien du réseau routier: effectuer les tests antipollution et les services d'entretien prescrit par le fabricant, y compris réglages; recherche de pannes; réparer ou remplacer différents éléments défectueux; révision des moteurs, boîtes à vitesses ou tout autre élément du véhicule; réparer ou remettre en état des parties électriques ou électroniques des véhicules, des moteurs hydrauliques et des pièces spécifiques utilisées en hydraulique; changement et réparation des pneumatiques; effectuer des travaux courants de soudure ou de peinture; recherche de renseignements, documentation auprès des fournisseurs et participer à des cours complémentaires de formation organisés par les importateurs ou fabricants de véhicules et machines. Faire partie du service de piquet atelier (24 h/24) durant

l'hiver pour réparer les véhicules utilisés lors du service hivernal. Introduction de toutes les tâches effectuées dans le système de gestion informatique. Gestion des différents stock de l'atelier mécanique.

Exigences: CFC de mécanicien-ne sur automobiles ou machines agricoles (voitures, camions et engins de voirie) avec 3 à 5 ans de pratique. Connaissances en mécanique poids lourds ou mécanique de véhicules agricoles, connaissances en distribution hydraulique. Formation sur différentes marques de véhicules automobiles. Aptitude à travailler avec les outils informatiques.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Centre d'entretien de Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Roland Winkler, chef de Centre d'entretien, N° de téléphone 032 420 60 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Mécanicien-ne automobiles », jusqu'au 18 mai 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Pour les besoins de l'entretien du réseau autoroutier (Unité territoriale IX), en raison de l'extension de l'A16 et en prévision d'un départ en retraite, le Service des ponts et chaussées met au concours plusieurs poste de

cantonnier-ère

Mission: Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et à la disponibilité du réseau autoroutier de l'Unité territoriale IX (A16), à la sécurité des usager-ère-s de l'autoroute en toute saison et ceci 24 h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet de l'autoroute et de ses abords: balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clotûres, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

Exigences: CFC d'un métier de la construction ou formation jugée équivalente avec au minimum 5 ans d'expérience. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Etre domicilié à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Delémont ou être disposé à déménager dans le périmètre requis.

Traitement: Classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2013 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes au Service des ponts et chaussées, N° de téléphone 032 420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service, N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Cantonnier-ère », jusqu'au 18 mai 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve

(40 % à 50 %)

Mission: Assurer l'accueil et la réception des appels téléphoniques ainsi que tous travaux usuels de secrétariat.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce, vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et de la communication. Vous êtes capable de travailler au sein d'une petite équipe.

Traitement: Classe 5.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Bassecourt.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Pascal Docourt, directeur EFEJ, N° de téléphone 032 420 91 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de

qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e administratif-ve EFEJ», jusqu'au 11 mai 2013.

www.jura.ch/emplois

La Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs met au concours le poste de

secrétaire du Collège Stockmar à 60%

Mission: Gérer le secrétariat de l'école, sous la responsabilité du directeur.

Exigences:

- CFC d'employé-e de commerce ou diplôme équivalent;
- sens de l'accueil, du contact, de l'écoute, discrétion, diplomatie, esprit d'initiative, dynamisme;
- maîtrise des outils informatiques (Word, Excel), maîtrise de l'orthographe, de la dactylographie, bonnes connaissances en comptabilité;
- horaires particuliers: travail à environ 80% durant les semaines d'école.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2013.

Renseignements auprès de M. Jacques Schlienger, directeur du Collège Stockmar, à Porrentruy, N° téléphone 032 465 10 50.

Postulations à adresser à M. Marcel Hubleur, président de l'assemblée des délégués, La Rochette 11, 2900 Porrentruy, jusqu'au 24 mai 2013.

Porrentruy, le 24 avril 2013.

Le comité.

Caisse de compensation du Jura

La Caisse de compensation du Jura à Saignelégier recherche un-e

employé-e au service des prestations

Secteur PC/AMAL

Vos tâches:

- déterminer le droit aux prestations des assuré-e-s (prestations complémentaires AVS/AI, réduction de primes et affiliations d'office dans le domaine de l'assurance-maladie) qui implique notamment d'instruire les demandes de prestations complémentaires et de réductions de primes, ainsi que de calculer et rendre les décisions y relatives;
- collaborer au paiement de ces prestations;
- informer les assuré-e-s et les tiers dans le domaine des prestations.

Votre profil:

- vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce avec maturité commerciale ou d'une

formation équivalente et justifiez d'une expérience dans une fonction similaire;

- le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales serait un atout;
- vous maîtrisez les outils informatiques usuels;
- vous êtes une personne autonome et dynamique, qui fait preuve d'une conscience professionnelle, aimant les chiffres ainsi que les contacts avec la clientèle; en outre, vous possédez un bon esprit analytique et de recherche.

Nous vous offrons:

- un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique;
- des conditions d'engagement attrayantes;
- une activité intéressante et variée au sein d'une petite équipe;
- une formation permanente.

Entrée en fonction

- à convenir.

M. Pierre-Alain Chételat vous renseignera volontiers au N° de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier à la Caisse de compensation du canton du Jura, Ressources humaines, Case postale, 2350 Saignelégier, jusqu'au 30 avril 2013.



La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale dont le secrétariat est sis à Soleure et à Berne. Sa mission englobe essentiellement les questions de fédéralisme, les relations entre les communautés linguistiques et la collaboration intercantonale. L'un de ses principaux mandats est la coordination et l'organisation de la participation suisse aux programmes européens de formation, de formation professionnelle et de jeunesse.

Nous recherchons une personnalité au leadership reconnu et dotée d'un réel esprit d'équipe pour occuper le poste de

chef de domaine (h/f)

Mise en œuvre des programmes européens de formation

Votre mission

Vous pilotez la mise en œuvre des programmes européens de formation, de formation professionnelle et de jeunesse et développez, en collaboration avec d'autres sections de la Fondation ch, les activités liées à l'échange et à la mobilité. Votre mission consiste à encadrer les équipes des programmes et à engager les mesures d'accompagnement au niveau national conformément à la convention de prestations entre la Fondation ch et le SEFRI et aux directives de la Commission européenne. Vous êtes responsable du bon déroulement des prestations et du compte rendu à différents organes. Vous participez en outre à la conception et à la gestion de projets spéciaux de la Fondation ch et entretenez des contacts avec de nombreux partenaires et groupes-cibles.

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire, de préférence en économie d'entreprise, et vous justifiez d'une

expérience éprouvée en gestion et encadrement. Le talent de persuasion, l'endurance, l'habileté dans les négociations, la pensée conceptuelle et la capacité à conduire des processus de planification complexes sont vos points forts. L'expérience professionnelle dans les relations publiques ou dans les milieux politiques, de bonnes connaissances du système de l'éducation et de la formation professionnelle suisses tout comme de l'expérience à l'international sont un complément idéal à votre profil. La connaissance de deux langues nationales et de l'anglais est indispensable.

Nous vous offrons une activité diversifiée et exigeante dans un environnement intéressant. Votre lieu de travail se situe à proximité immédiate de la gare de Soleure. Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} août 2013 ou à une date à convenir.

Avons-nous suscité votre intérêt?

Dans ce cas, veuillez adresser votre dossier complet au Service du personnel de la Fondation ch, Dornacherstrasse 28A, Case postale 246, CH-4501 Soleure, ou par courrier électronique à personnel@fondationch.ch. Délai: 13 mai 2013.

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à M^{me} Beatrice Müller, cheffe du personnel, N° de téléphone 032 346 18 20;

www.fondationch.ch

www.ch-go.ch

Le SEDE met au concours un poste d'

apprenti-e agent-e d'exploitation

Lieu de travail: STEP du SEDE à Soyhières.

Mission: Nettoyage et entretien des différents locaux, travaux de maintenance, espaces verts, travaux extérieurs.

Début et fin de la formation: Août 2013 à août 2016.

Un jour de cours par semaine au CPLN à Neuchâtel.

Exigences: Sens de l'organisation, autonomie et débrouillardise, attrait pour le travail manuel, aptitude au travail d'équipe.

Renseignements: M. Vincent Theurillat, chef d'exploitation du SEDE, N° de téléphone 032 422 02 52.

Postulation: Lettre manuscrite et curriculum vitae sont à adresser jusqu'au 15 mai 2013 au président du SEDE, M. Gabriel Friche, Case postale 17, 2805 Soyhières.

Suite au départ en retraite du titulaire, le SEDE met au concours le poste suivant:

employé-e d'exploitation

à la station d'épuration des eaux usées de Delémont, sise à Soyhières.

Conditions requises:

- Certificat de capacité (CFC) dans une profession de l'électromécanique ou du chauffage-sanitaire;
- sens des responsabilités;
- intérêt marqué pour le suivi du processus d'épuration;
- disposé à suivre une formation spécifique;
- être en bonne santé et pouvoir travailler en plein air durant toute l'année;
- être prêt à assurer un service de piquet;

- être domicilié ou élire domicile dans une commune membre du SEDE;
- être en possession d'un permis de conduire (catégorie B).

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2013 ou à convenir.

Traitement: Classe 8 de l'échelle actuelle du personnel RCJU.

Renseignements: Le statut du personnel et le cahier des charges peuvent être consultés (durant le délai de la mise au concours) auprès de M. Vincent Theurillat, chef d'exploitation du SEDE, N° de téléphone 032 422 02 52.

Postulation: Dossier avec lettre de motivation et curriculum vitae sont à adresser jusqu'au 15 mai 2013 au président du SEDE, M. Gabriel Friche, Case postale 17, 2805 Soyhières.

Avis divers

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU

Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE
CCCENTRE

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2013

Mercredi, 29 mai 2013, 11.00 h, salle du conseil de ville, rue Pierre-Péquignat 2, 2900 Porrentruy (lunch dans la salle «Auguste Viatte»)

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2012
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Elections
 - Administration
 - Organe de révision
5. Allocutions
 - M. Michel Probst, Président du Gouvernement et Ministre de l'Economie et de la Coopération du Canton du Jura
6. Divers et imprévus

CC Centre, Coopérative de Cautionnement pour PME

Le président:
sig. Dr R. Portmann

Le directeur:
sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2013

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch



Minergie-ECO 2011 : Module 1 : Bases et exigences

Public cible :
Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

Programme :

- Pourquoi Minergie-ECO ?
- Qu'est-ce que Minergie-ECO ?
- Procédure Minergie-ECO
- Outils d'évaluation et autres outils de planification

Coût :
CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
7.5.2013 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Minergie-ECO 2011 : Module 2 : Conception

Public cible :
Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

Programme :

- Bâtiment et limite du système
- Critères d'exclusion et autres critères
- Outil lumière naturel
- Evaluation du bâtiment et interprétation des résultats

Coût :
CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
7.5.2013 – Yverdon-les-Bains
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Standards Minergie dans la planification de l'éclairage Module 2 – Eclairage naturel

Public cible :
Planificateurs en éclairage, planificateurs en électricité, planificateurs en énergie, chefs de projet du bâtiment, architectes et représentants de maîtres d'ouvrage.

Programme :

- Lumière directe
- Lumière diffuse
- Paramètres externes
- Les ouvertures en façade
- Les ouvertures en toiture
- Lien avec l'éclairage naturel et la consommation d'électricité annuelle

Coût :
CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
16.5.2013 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Standards Minergie dans la planification de l'éclairage Module 3 – Logiciel Relux – Edition 2011

Public cible :
Planificateurs en éclairage, planificateurs en électricité, planificateurs en énergie, chefs de projet du bâtiment, architectes et représentants de maîtres d'ouvrage.

Programme :

- Présentation du logiciel
- Paramètres de simulation et analyse des résultats
- Justification des exigences Minergie

Ce cours sera effectué dans une salle informatique. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'ordinateur personnel.

Coût :
CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
16.5.2013 – Yverdon-les-Bains
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Standards Minergie :
Bases et exigences
Nouvelle version !**

Public cible :
Architectes, entreprises générales, planificateurs.

Programme :

- Exigences de base
- Exemple de rénovation
- Exigences supplémentaires
- Procédures et dossier de demande de certificat
- Certification en ligne

Coût :
CHF 230.- (documentation et pause-café compris)

Date et lieu :
14.5.2013 – Yverdon-les-Bains
13h30 – 18h00



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Impact financier et rentabilité
des assainissements énergétiques
Planification à long terme**

Public cible :
Gérances, propriétaires, banques, contributions,
architectes et ASLOCA.

Programme :

- Introduction
- Leviers et enjeux de la rénovation
- Etude de cas

Coût :
CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
22.5.2013 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch